

**La Française Asset Management**

STEWARDSHIP  
RESEARCH  
**RAPPORT PAI 2023**



**Juin 2024**



**LA FRANÇAISE**

INVESTING TOGETHER



## Table des matières

Résumé sur les Principales Incidences Négatives .....	3
Description et Hiérarchisation .....	4
Mesures prises et Comparaison historique .....	8
Politique d'engagement.....	11
Normes Internationales .....	13
Avertissement .....	14

# Résumé sur les Principales Incidences Négatives

Acteur des marchés financiers : LA FRANCAISE ASSET MANAGEMENT (LEI : 969500H1ZQ3JNOETMR45)

La Française Asset Management prend en compte les principales incidences négatives (ou PAI - Principle Adverse Impacts) de ses décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité. Le présent document est la déclaration consolidée relative aux principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité de La Française Asset Management (LFAM) et couvre une période de référence allant du 1 janvier 2023 au 31 décembre 2023.

Les principales incidences négatives retenues par LFAM sont les suivantes :

	Catégorie	Intitulé PAI	Tableau PAI
Entreprises Investies	Environnement	1. Emissions de GES	1
		2. Empreinte carbone	1
		3. Intensité GES des investissements	1
		4. Exposition au secteur des combustibles	1
		5. Consommation et production d'énergie non renouvelable	1
		6. Intensité de la consommation d'énergie	1
		7. Zones sensibles en matière de biodiversité	1
		8. Espèces naturelles et aires protégées	2
		9. Rejets dans l'eau	1
		10. Ratio de déchets dangereux et radioactifs	1
	Social	11. Violations des principes du Pacte Mondial	1
		12. Contrôle du respect des principes du Pacte Mondial	1
		13. Mesures prises pour remédier aux problèmes de lutte contre la corruption	3
		14. Ecart de rémunération hommes - femmes	1
		15. Mixité dans les organes de gouvernance	1
		16. Exposition à des armes controversées	1
Souverains	Environnement	17. Intensité de GES	1
	Social	18. Pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales	1

LFAM est particulièrement attentif à :

- L'empreinte carbone
- L'exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles
- Les violations des principes du pacte mondial des Nations Unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales
- La mixité dans les organes de gouvernance
- L'exposition à des armes controversées

Qui sont des indicateurs pour lesquels des objectifs ont été fixés dans notre méthodologie d'analyse ESG, notre politique d'exclusion ou celle de vote.

Conformément à nos objectifs, les indicateurs relatifs à ces PAI sont en amélioration d'une année sur l'autre sauf l'indicateur sur la mixité dans les organes de gouvernance pour lequel l'amélioration est attendue à moyen terme au regard des politiques mises en œuvre (vote et engagement).

# Description et Hiérarchisation

Les politiques relatives à l'identification et la hiérarchisation des PAI ont été approuvées par le Directoire de La Française Asset Management (LFAM) en date du 16 juin 2023.

Pour la 2<sup>ème</sup> année, La Française Asset Management a calculé 14 PAI obligatoires (Principles Adverse Impacts ou principales incidences négatives en français) ainsi que les PAI optionnels en accord avec le règlement SFDR.

Ces PAI sont classés par le régulateur en deux catégories : d'un côté les indicateurs climatiques et autres indicateurs relatifs à l'environnement, de l'autre les indicateurs liés aux questions sociales, de personnel, de respect des droits de l'Homme et de lutte contre la corruption et les actes de corruption.

## Hiérarchisation

Au sein des 14 PAI obligatoires, LFAM a choisi de concentrer ses efforts et son suivi sur les indicateurs retenus dans le cadre de l'analyse systématique du DNSH (Do No Significant Harm ou ne pas causer de préjudice) ainsi que sur l'empreinte carbone sur laquelle nous nous sommes engagés à la fois dans des stratégies de gestion dédiées et dans le cadre de la Net Zero Asset Managers initiative (NZAMi). Il en ressort ainsi les priorités suivantes :

- L'empreinte carbone
- L'exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles
- Les violations des principes du pacte mondial des Nations Unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales
- La mixité dans les organes de gouvernance
- L'exposition à des armes controversées

qui sont des indicateurs pour lesquels des objectifs ont été fixés dans notre méthodologie d'analyse ESG, notre politique d'exclusion ou celle de vote et qui font donc l'objet d'un suivi. Ces indicateurs ont une importance « très élevée » dans le tableau ci-dessous tandis que ceux avec une importance moyenne correspondent aux indicateurs dont les taux de couverture sont trop faibles pour les prendre en compte. La thématique (eau, déchets dangereux) reste importante à nos yeux et est abordée à travers d'autres indicateurs quantitatifs et qualitatifs et plus ciblée sur certains secteurs.

A ces 14 PAI obligatoires sont venus s'ajouter deux PAI optionnels choisis par le groupe :

- Insuffisance des mesures prises pour remédier au non-respect de normes de lutte contre la corruption et les actes de corruption (investissements dans des sociétés qui présentent des lacunes avérées quant à l'adoption de mesures pour remédier au non-respect de procédures et de normes de lutte contre la corruption et les actes de corruption)
- Espèces naturelles et aires protégées (investissements dans des sociétés dont les activités portent atteinte à des espèces menacées)

Ce choix relève d'une double approche : l'importance des thèmes ainsi que le niveau de couverture associé à ces critères. La lutte contre la corruption est un enjeu crucial pour le groupe lui-même et l'industrie financière en général, mais également un enjeu auquel nous sommes sensibles dans nos décisions d'investissements. La biodiversité est évidemment un enjeu clé sur lequel peu de données sont à ce jour disponibles. En faisant le choix de ce PAI, nous indiquons et indiquerons aux entreprises investies que la biodiversité est un élément clé sur lequel nous attendons des indicateurs. De la même manière, nous constatons que très peu de données sont disponibles pour nous permettre de calculer les indicateurs sociaux qui présentent ainsi des taux de couverture insatisfaisants, voire de nombreuses données non disponibles, ce qui limite le choix des indicateurs optionnels sur les questions sociales et de personnel.

## Scope

Il est à noter que les calculs sont effectués sur l'ensemble des fonds gérés par le groupe lesquels incluent des fonds article 6 qui, en dehors de la politique d'exclusions sectorielles du Groupe, ne prennent pas en compte les facteurs ESG dans leur gestion. Il en va de même pour les fonds des sociétés de gestion pour lesquelles nous ne sommes que prestataire et en conséquence sans capacité d'influencer leur gestion. Il en va enfin de même pour les fonds de fonds.

Le fait de calculer les PAI sur l'ensemble des fonds, y compris les fonds article 6, les fonds de fonds ou autres fonds sur lesquels nous n'avons pas la maîtrise des décisions d'investissement, rend difficile l'interprétation des chiffres, tend à dégrader les résultats et évidemment la possibilité d'agir sur ces derniers. A titre d'exemple, bien que nous ayons une politique étendue en matière d'armements controversés qui prend en compte également l'uranium appauvri et le phosphore blanc, cette politique ne s'applique pas en tant que telle aux fonds de fonds (pour lesquels la définition des armements controversés ne comprend pas les 2 catégories sus-listées). Nous sommes donc exposés pour 0,0002% de notre actif aux armements controversés.

## Couverture

De manière générale, le taux de couverture est divisé en 4 catégories qui correspondent aux bornes suivantes :

Couverture	Taux couverture	Indicateurs Nombre	Indicateurs %
Très bonne	60-100%	10	56%
Moyenne	30-60%	4	22%
Faible	10 - 30%	1	6%
Très faible	<10%	2	11%

On observe que la majorité (10 soit 56%) des indicateurs sont bien couverts – dont les 2 indicateurs optionnels retenus – mais que 2 indicateurs (11%) parmi les obligatoires ont une couverture inférieure à 10% ce qui rend toute interprétation aléatoire et non significative.

Le tableau ci-après reprend la hiérarchisation des PAI en détaillant leur importance le taux de couverture et en expliquant les méthodes utilisées pour les calculer. Ces méthodes font notamment référence à notre :

- [Méthodologie ESG](#) (voir le rapport article 29 – LEC)
- [Méthodologie Carbon Impact](#)
- [Politique d'exclusion](#)
- [Politique de vote](#)
- [Politique d'engagement](#)

**Indicateurs climatiques et autres indicateurs relatifs à l'environnement**

Indicateurs d'incidence négative sur la durabilité		Importance	Couverture	Explication
Emissions de gaz à effet de serre	1. Emissions de GES ; Scope 1, scope 2 et scope 3	Très Elevée	Très bonne	Ces indicateurs sont couverts par notre analyse Carbon Impact pour les secteurs les plus émissifs et par la note Carbon Impact pour les autres secteurs au niveau des entreprises investies Par ailleurs, LFAM a signé la NZAMi et s'est engagée dans une trajectoire net zéro avec un objectif à 2030 de 1,8° sur les scopes 1 et 2 et de 2,03° sur les scopes 1, 2 et 3
	2. Empreinte carbone	Très Elevée	Très bonne	
	3. Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements	Très Elevée	Très bonne	
	4. Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	Très Elevée	Moyenne	Cet indicateur est couvert via la politique d'exclusion sur les énergies fossiles (charbon et énergies fossiles non-conventionnelles) et par la note environnementale ainsi que l'analyse effectuée par nos équipes de recherche ESG-Climat dédiées SIR. Sa couverture est moyenne car l'indicateur n'est pas couvert par notre prestataire dans le cas où l'émetteur n'est pas actif dans le secteur des combustibles fossiles.
	5. Part de consommation et de production d'énergie non renouvelable	Elevée	Moyenne	Cet indicateur est inclus dans la note environnementale et pris en compte dans l'analyse effectuée par nos équipes de recherche ESG-Climat dédiées SIR.
	6. Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique	Elevée	Très bonne	Cet indicateur est inclus dans la note environnementale et pris en compte dans l'analyse effectuée par nos équipes de recherche ESG-Climat dédiées SIR.
Biodiversité	7. Activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité	Elevée	Moyenne	Cet indicateur est inclus dans la note environnementale et pris en compte dans l'analyse effectuée par nos équipes de recherche ESG-Climat dédiées SIR.
Eau	8. Rejets dans l'eau	Moyenne	Très faible	Cet indicateur est inclus dans la note environnementale et pris en compte dans l'analyse effectuée par nos équipes de recherche ESG-Climat dédiées SIR - Sa couverture est très faible à moins de 10% mais devrait augmenter progressivement avec la mise à disposition des données.
Déchets	9. Ratio de déchets dangereux et de déchets radioactifs	Moyenne	Très faible	Cet indicateur est inclus dans la note environnementale et pris en compte dans l'analyse effectuée par nos équipes de recherche ESG-Climat dédiées SIR - Sa couverture est très faible à moins de 10% et devrait rester faible dans la mesure où peu de secteurs sont concernés.

<i>Indicateurs liés aux questions sociales, de personnel, de respect des droits de l'Homme et de lutte contre la corruption</i>				
Les questions sociales et de personnel	10. Violations des principes du pacte mondial des Nations Unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales	Très Elevée	Très bonne	Cet indicateur est inclus dans l'analyse de controverses
	11. Absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect des principes du pacte mondial des Nations Unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	Elevée	Moyenne	Cet indicateur est inclus dans l'analyse de controverses
	12. Ecart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé	Elevée	Faible	Cet indicateur est inclus dans la note sociale ainsi que dans l'analyse effectuée par nos équipes de recherche ESG-Climat dédiées SIR.
	13. Mixité au sein des organes de gouvernance	Très Elevée	Très bonne	Cet indicateur est inclus dans la note sociale ainsi que dans l'analyse effectuée par nos équipes de recherche ESG-Climat dédiées SIR ; l'indicateur est également suivi au sein de notre politique de vote spécifique depuis des années et a fait l'objet de demandes de plus en plus contraignantes en matière de mixité des Conseils d'Administration. Plus de détails sont disponibles dans notre politique de vote.
	14. Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques ou armes biologiques)	Très Elevée	Très bonne	Cet indicateur est couvert par la politique d'exclusion sur les armements controversés
<i>Indicateurs optionnels</i>				
Eau, déchets et autres matières	15. Espèces naturelles et aires protégées	Moyenne	Très bonne	Cet indicateur est inclus dans la note environnementale et pris en compte dans l'analyse effectuée par nos équipes de recherche ESG-Climat dédiées SIR.
Lutte contre la corruption et les actes de corruption	16. Insuffisance des mesures prises pour remédier au non-respect de normes de lutte contre la corruption et les actes de corruption	Elevée	Très bonne	Cet indicateur est inclus dans la note sociale ainsi que l'analyse effectuée par nos équipes de recherche ESG-Climat dédiées SIR.
<i>Indicateurs applicables aux investissements dans des émetteurs souverains ou supranationaux</i>				
Environnement	17. Intensité de GES	Elevée	Très bonne	Cet indicateur est couvert par notre méthodologie propriétaire d'analyse climat des Etats
Social	18. Pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales	Moyenne	Non disponible	Non disponible

# Mesures prises et Comparaison historique

La source utilisée pour la très grande majorité de nos données est ISS ESG.

Pour les données climatiques nous utilisons la source de données du CDP et la complétons par nos calculs internes développés et affinés depuis plus de 6 ans par nos équipes de data analystes.

Pour les données relatives aux armes controversées, nous utilisons en interne pour notre politique d'exclusion les données de Sustainalytics. Néanmoins le calcul de cet indicateur sur le portefeuille global transparisé de La Française AM a été effectué avec des données provenant du prestataire ISS.

Ci-après le tableau des PAI incluant les indicateurs chiffrés de l'année n (2023) et n-1 (2022) à des fins de comparaison pour la 1<sup>ère</sup> année.

Nous n'avons pas fixé d'objectifs sur tous les PAI que nous devons reporter (et ne comptons pas le faire dans le futur). Nous fournissons une explication de leur mode de calcul et de leurs niveaux dans le tableau ci-dessous mais il est à noter que comme pour le taux de couverture, le fait que le calcul des PAI se fasse sur l'ensemble des fonds sous égide de LFAM, y compris les fonds article 6, les fonds de fonds etc. biaise les résultats agrégés au niveau de la société de gestion. Les calculs sont également établis sur l'ensemble des titres et non pas seulement sur ceux pour lesquels nous disposons de chiffres ce qui mécaniquement distord les résultats en cas de couverture très faible ou moyenne (soit dans 40% des cas).

Dans le cas où nous avons fixé des objectifs c'est-à-dire en matière d'émissions de CO2 / empreinte carbone, exposition aux énergies fossiles, respect des principes du Pacte Mondial ou armements controversés, ces objectifs ont été atteints. Seul l'indicateur en matière de mixité des organes de gouvernance est stable (baisse non significative) ce que nous expliquons par le fait que nos actions en la matière relèvent du moyen terme : elles s'exercent par le vote contre le renouvellement de certains administrateurs et l'engagement collaboratif mené auprès de certaines entreprises dans le cadre du 30% Investors Club.

Enfin pour 2024, nous gardons les mêmes objectifs d'amélioration sur les indicateurs que nous suivons et dont l'importance est très élevée.



**Indicateurs climatiques et autres indicateurs relatifs à l'environnement**

Indicateurs d'incidence négative sur la durabilité		Indicateur 2023	Indicateur 2022	Mesures prises, mesures prévues et cibles définies pour la période de référence suivante
Emissions de gaz à effet de serre	1. Emissions de GES ; scope 1 ; scope 2; scope 3	1 756 142	2 121 190	<p>En lien avec notre engagement NZAMi au niveau de la société de gestion qui se traduit dans des objectifs de baisse des émissions de CO2 pris en compte au niveau des portefeuilles et lors de chaque décision d'investissement, on observe une baisse des émissions de carbone et de l'intensité de notre portefeuille global.</p> <p>Les effets de seuils de plus en plus stricts dans notre politique d'exclusion des énergies fossiles se font sentir également avec une exposition au secteur des énergies fossiles en baisse.</p> <p>Il en va de même en ce qui concerne l'intensité de la consommation d'énergie en baisse.</p> <p>Seule la part de consommation et de production d'énergie non renouvelable est en hausse.</p> <p>Les objectifs pour que nous avons établis pour 2023 et ceux que nous nous donnons pour 2024 en matière de réduction de notre empreinte carbone sont détaillés dans le rapport article 29-LEC et s'inscrivent dans un plan à court et moyen terme avec des objectifs chiffrés en terme de température pour 2025 et pour 2030 et une ambition net zéro pour 2050.</p>
		416 442	468 210	
		12 309 324	18 683 662	
	2. Empreinte carbone	49,6	54,2	
	3. Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements	84,0	104,5	
	4. Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	2,6%	3,2%	
5. Part de consommation et de production d'énergie non renouvelable	16,6%	12,7%		
6. Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique	0,03	0,5		
Biodiversité	7. Activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité	0,026%	0,000%	La part des activités ayant une incidence négative sur les zones sensibles en matière de biodiversité est non significative et son évolution ne peut donner lieu à une interprétation ; LFAM ne se fixe pas d'objectifs en la matière mais inclue le reporting sur ce type d'indicateurs dans les discussions avec les émetteurs que la Société de Gestion suit.
Eau	8. Rejets dans l'eau	0,0025	0,0049	La couverture de cet indicateur est trop faible (inférieure à 10%) pour donner lieu à une interprétation ; LFAM ne se fixe pas d'objectifs en la matière mais inclue le reporting sur ce type d'indicateurs dans les discussions avec les émetteurs que la Société de Gestion suit.
Déchets	9. Ratio de déchets dangereux et de déchets radioactifs	4,8	7,1	La couverture de cet indicateur est trop faible (inférieure à 10%) pour donner lieu à une interprétation ; le chiffre obtenu n'est pas significatif car le mode de calcul nous impose de prendre en compte tous les émetteurs, même ceux non concernés par la thématique et qui ont donc un "0" ce qui tend à faire baisser le chiffre moyen calculé pour tous les émetteurs ; LFAM ne se fixe pas d'objectifs sur ce type d'indicateurs

**Indicateurs liés aux questions sociales, de personnel, de respect des droits de l'Homme et de lutte contre la corruption**

Les questions sociales et de personnel	10. Violations des principes du pacte mondial des Nations Unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales	0,4%	0,2%	Le niveau de l'indicateur relatif à l'exposition à des entreprises en violation de standards internationaux reste très faible et quasi nul. Le fait qu'il ne soit pas à zéro s'explique par des conclusions divergentes entre les avis de nos fournisseurs de données et l'analyse plus approfondie et actualisée que nos équipes de recherche effectuent. Il en va de même pour l'absence de processus permettant aux entreprises de respecter les standards internationaux de type Pacte Mondial ou principes directeurs de l'OCDE. Les décisions de garder en portefeuille des entreprises identifiées par nos fournisseurs comme "en violation" des principes sont prises en Comité Stewardship, documentées et auditables.
--	--	------	------	---

	11. Absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect des principes du pacte mondial des Nations Unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	2,2%	1,7%	
	12. Ecart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé	0,0042	0,003	La couverture de cet indicateur est trop faible (inférieure à 10%) pour donner lieu à une interprétation ; LFAM ne se fixe pas d'objectifs en la matière mais inclura le reporting sur ce type d'indicateurs dans les discussions avec les émetteurs que la Société de Gestion suit.
	13. Mixité au sein des organes de gouvernance	14%	15%	Cet indicateur est pris en compte dans le score Social et il est par ailleurs tout particulièrement suivi lors de la saison de vote et en lien avec des actions d'engagement ; l'objectif que se fixe LFAM est de 40% de femmes minimum dans les CA. Il est stable (baisse non significative) par rapport à 2022. Les actions (vote contre en AG et engagement) que nous menons sont des actions qui portent leurs fruits à moyen terme.
	14. Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques ou armes biologiques)	0,0002%	0,004%	L'indicateur fait ressortir un taux d'exposition quasi nul et qui correspond à l'exposition de certains fonds de fonds ou de fonds dont nous assurons le service administratif ('manco'). En tant qu'investisseur, LFAM n'est exposé à aucune arme controversée selon les principes de sa politique d'exclusion.
<b>Indicateurs optionnels</b>				
Eau, déchets et autres matières	15. Espèces naturelles et aires protégées	0,045%	0,002%	La part des activités ayant une incidence négative sur les zones sensibles en matière de biodiversité est non significative et son évolution ne peut donner lieu à une interprétation ; LFAM ne se fixe pas d'objectifs en la matière mais inclura le reporting sur ce type d'indicateurs dans les discussions avec les émetteurs que la Société de Gestion suit.
Lutte contre la corruption et les actes de corruption	16. Insuffisance des mesures prises pour remédier au non-respect de normes de lutte contre la corruption et les actes de corruption	0,003%	0,13%	La part des entreprises n'ayant pas mis en place de mesures pour remédier au non-respect de la lutte anti-corruption est non significative et son évolution ne peut donner lieu à une interprétation ; par ailleurs LFAM ne se fixe pas d'objectifs sur ce type d'indicateur.
<b>Indicateurs applicables aux investissements dans des émetteurs souverains ou supranationaux</b>				
Environnement	17. Intensité de GES	14,70	20,38	L'intensité en GES des Etats suit une courbe décroissante en lien avec l'Accord de Paris d'une part et d'autre part en lien avec notre politique d'investissement basée sur l'analyse de la trajectoire climat des Etats.
Social	18. Pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales	Non disponible	Non disponible	

# Politique d'engagement

L'engagement est l'un des outils les plus importants de la gestion responsable de La Française. En engageant le dialogue avec les entreprises dans lesquelles nous investissons, nous pouvons encourager l'amélioration des pratiques ESG, des résultats en matière de développement durable ou de la publication d'informations. Nous privilégions l'engagement aux stratégies alternatives, telles que le désinvestissement, qui peuvent nous priver de toute participation et de toute possibilité de contribuer à la mise en place de pratiques d'entreprise responsables. Cela dit, notre politique d'exclusion concerne les secteurs les plus controversés, comme les armes controversées, le tabac, le pétrole et le gaz non conventionnels, le charbon, etc. par le biais de restrictions d'investissement à l'échelle du groupe.

L'engagement peut se faire au niveau individuel ou de manière collaborative. L'engagement collaboratif implique généralement qu'un certain nombre d'investisseurs unissent leurs forces pour transmettre notre message et nos questions à une ou à plusieurs entreprises confrontées aux mêmes défis propres à un secteur. Nous les poursuivons principalement par le biais de nos associations professionnelles et de nos adhésions à des initiatives telles que Climate Action 100+, WDI, etc., ou de manière ponctuelle avec d'autres investisseurs. Les actions d'engagement peuvent également être menées pour cibler les parties prenantes qui ne sont pas des émetteurs, telles que les décideurs politiques ou les organismes de normalisation, afin d'influencer les changements top-down (Public Policy Engagements) et peuvent influencer les changements à l'échelle du système au niveau sectoriel, gouvernemental ou supranational.

Le graphique ci-dessous résume nos actions d'engagement collaboratif et nos associations professionnelles par thème :



Nous soutenons largement l'action collaborative, tout en utilisant de manière sélective notre capacité à engager des dialogues individuels avec les entreprises, lorsque nous pensons que notre analyse approfondie peut faire la différence. À cet égard, nous poursuivons le dialogue avec les actionnaires pour combler nos lacunes analytiques, tout en approchant les entreprises pour atteindre des objectifs spécifiques par le biais de lettres formalisées adressées à la direction de l'entreprise, suivies par des appels téléphoniques, des réunions et d'autres moyens de communication.

## Processus et étapes clés

Nous avons défini quatre étapes clés pour assurer la réussite de notre stratégie d'engagement :

- Sélection et hiérarchisation d'engagements en fonction de nos thèmes
- Fixer des objectifs à nos engagements
- Mise en œuvre de l'engagement et compte-rendu des résultats obtenus
- Faire remonter l'information, le cas échéant, si la cible d'engagement ne permet pas d'atteindre les objectifs fixés

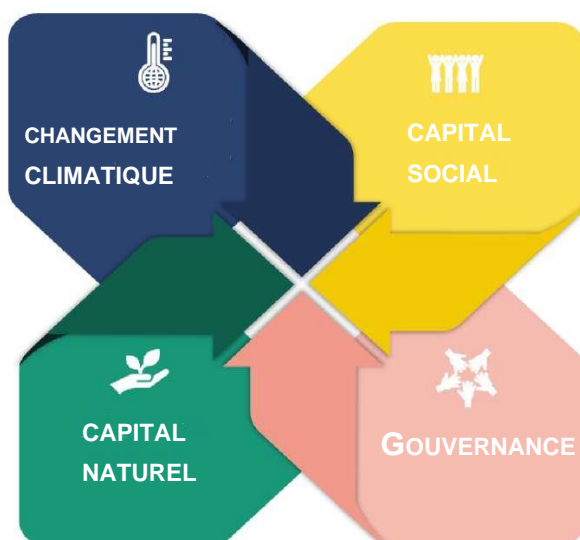
Ces étapes sont itératives dans la plupart des cas et l'équipe SIR décide des prochaines étapes si nécessaire et en fonction des résultats des interactions. En ce qui concerne le calendrier, nous examinons chaque année toutes les actions d'engagement avec un objectif de documenter les résultats à 3 ans à compter de la date de début d'une action d'engagement.

## Escalade

La mise en place d'un processus d'escalade est essentielle pour garantir la crédibilité d'une mission. Ce processus est transparent pour les émetteurs identifiés. La remontée d'information à un niveau supérieur dépendra de chaque mission, de ses objectifs spécifiques et de son calendrier, tout en gardant à l'esprit les étapes suivantes :

- Collaborer avec d'autres investisseurs, par le biais de nos associations existantes, ou en former de nouvelles
- Dialogue renforcé – de préférence avec des représentants au niveau du conseil d'administration
- Lettre ouverte/article public sur l'engagement
- Vote à l'AGA, questions
- Co-dépôt d'une résolution
- Arrêt des investissements/sous-pondération de l'émetteur
- Désinvestissement en fixant une contrainte sur le réinvestissement

Au cours de l'année 2023, le groupe La Française a établi un dialogue avec 190 entreprises et s'est engagé auprès de 146 d'entre elles (versus 46 en 2022) soit en direct, soit en collaboration avec d'autres organisations et/ou groupes d'investisseurs. Les engagements de LFAM ont porté sur 4 thèmes principaux parmi lesquels on peut retrouver l'ensemble des PAI suivis :



# Normes Internationales

Au niveau de la société, dès octobre 2010, pour renforcer son engagement en tant qu'investisseur durable, le groupe La Française a signé les « Principles for Responsible Investment » (PRI) et s'applique à respecter ces principes dans l'ensemble de ses gestions et ses pratiques. Un [reporting](#) – public - est effectué en ce sens chaque année auprès des PRI. L'[évaluation](#) de ce reporting effectué par les PRI vient poser un regard externe sur nos pratiques et pour ce qui nous concerne très positif.

En matière d'investissements, nous nous appliquons à analyser nos investissements sur la base des principes élaborés par le Pacte Mondial des Nations Unies (Global Compact). Ces 10 principes se réfèrent eux-mêmes à des normes internationales reconnues comme les conventions de l'OIT, la déclaration universelle des droits de l'homme, les principes directeurs de l'OCDE l'intention des entreprises multinationales sur la conduite responsable des entreprises, etc. Le respect des principes du Pacte Mondial est intégré dans l'analyse ESG que nous effectuons et fait l'objet d'une surveillance quotidienne en cas de controverses.

Par ailleurs, en lien avec son engagement en faveur du climat, le groupe soutient l'Accord de Paris pour le climat signé lors de la COP21 et a rejoint la Net Zero Asset Manager Initiative en 2022 ce qui implique une attention particulière aux aspects climatiques et d'émissions de CO2 lors de toute décision d'investissement. Afin de suivre les conséquences des évolutions climatiques sur ses portefeuilles LFAM évalue pour ses portefeuilles l'exposition des positions et la quantification du risque climatique sur différents scénarios de transition : Business as usual (peu de transition énergétique, +3.4°C à horizon 2100), +2°C à horizon 2100 et +1.5°C à horizon 2100. Le risque Climat est mesuré sur deux piliers : Risque Physique et Risque de Transition à horizon 2030 et 2050. Ces éléments sont disponibles dans le rapport sur la Stratégie Climatique et responsable – article 29 LEC de notre Groupe.

Enfin, les nombreuses initiatives, chartes ou engagements que le groupe a signé et/ ou rejoint sont décrits dans le rapport article 29 disponible sur notre page '[Documentation](#)'.

# Avertissement

Les informations contenues dans ce document ne sauraient constituer un conseil en investissement, une proposition d'investissement ou une incitation quelconque à opérer sur les marchés financiers. Cette publication est destinée aux investisseurs professionnels et non professionnels au sens de la directive MIF. Les appréciations formulées reflètent l'opinion de leurs auteurs à la date de publication et sont susceptibles d'évoluer ultérieurement. Le Groupe La Française ne saurait être tenu responsable, de quelque façon que ce soit, de tout dommage direct ou indirect résultant de l'usage de la présente publication ou des informations qu'elle contient. La présente publication ne peut être reproduite, totalement ou partiellement, diffusée ou distribuée à des tiers, sans l'autorisation écrite préalable du Groupe La Française.